



COMMUNE DE  
MONTREUX

**PREAVIS No 09/2008**  
**de la Municipalité au Conseil communal**

relatif

aux comptes 2007 du Fonds culturel Riviera

Date proposée pour la  
1<sup>ère</sup> séance de commission intercommunale de gestion  
du Fonds culturel Riviera :

le mardi 29 avril 2008 à 18 h. 00

à Blonay



Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

## **Introduction**

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption les comptes 2007 du Fonds culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

Rappelons que le budget et les comptes du fonds sont adoptés par les conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5<sup>èmes</sup> des communes partenaires (8 sur 10).

## **Cadre général**

Le Fonds culturel Riviera, entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la loi sur les communes<sup>1</sup>, est entré en vigueur le 9 juillet 2003 et regroupe les dix communes de la Riviera.

Il est géré par un Conseil administratif, formé de délégués des dix Municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes<sup>2</sup>, les comptes et le budget du Fonds culturel Riviera sont soumis au contrôle de l'Etat.

## **Comptes 2007**

Le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes. Lors de la précédente législature, le montant était bloqué à Fr. 48.- / habitant.

Selon l'art. 18 de la convention en vigueur, le montant peut être réévalué d'année en année à partir de cette nouvelle législature, et ce, dans une fourchette de Fr. 45.- à Fr. 50.- par habitant. Pour 2007 la contribution des communes à Fr. 48.-/habitant a été maintenue.

Sur la base de la population au 31 décembre 2006, les revenus pour 2007 se sont élevés à Fr. 3'387'168.-.

Conformément à l'art. 5 de la convention, il est de compétence du Conseil administratif du Fonds d'attribuer les subventions annuelles aux institutions bénéficiaires, dans le cadre du budget adopté par les conseils communaux. Le montant global de ces subventions pour 2007 s'est élevé à Fr. 3'338'057.75, du fait de l'intégration au fonds de cinq nouvelles institutions et de la révision des montants octroyés aux institutions déjà bénéficiaires du fonds.

Par ailleurs, rappelons que le Conseil administratif a la compétence de proposer aux Municipalités d'apporter un soutien ponctuel à un projet d'intérêt régional, dans le cadre des disponibilités financières. L'unanimité des Municipalités est alors requise, en application de l'art. 14 de la convention. En 2007, il a été fait usage de cette possibilité à six reprises, à savoir pour Live in Vevey (5<sup>ème</sup> anniversaire), Orchestre de Ribaupierre

---

<sup>1</sup> Loi sur les communes du 28 février 1956 LC – RSV 175.11

<sup>2</sup> Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 – RSV 175.31.1

(90<sup>ème</sup> anniversaire), Association de la Ferme Mentée (15<sup>ème</sup> anniversaire), Ensemble Couleur Vocale (création spéciale de M. Hostettler), Rencontre Internationale d'Orgue de La Tour (300<sup>ème</sup> anniversaire de la mort de Dietrich Buxtehude / rénovation de l'orgue de La Tour-de-Peilz), 26<sup>ème</sup> Fête cantonale des musiques vaudoises 2008. Le montant total des soutiens ponctuels s'élève à Fr. 58'000.-.

De plus, dans le cadre des réflexions relatives à l'amélioration de l'Agenda régional, un site internet [www.agendariviera.ch](http://www.agendariviera.ch) a été créé et mis en ligne courant 2007, destiné exclusivement à la saisie d'informations (annonces des manifestations par les organisateurs). Le coût de la réalisation de ce site s'est élevé à Fr. 8'445.90, soit en dessous du montant de Fr. 15'000.- qui avait été provisionné dans le cadre du budget 2007.

A ces montants, s'ajoutent les charges relatives à l'administration, à la coordination et à la gestion du Fonds, prestations effectuées par le service des affaires intercommunales et dont le montant facturé s'élève à Fr. 27'000.-. Il s'agit d'un montant forfaitaire.

Les comptes 2007 font donc apparaître un total de charges de Fr. 3'423'057.75, pour un total de revenus de Fr. 3'427'168.-. Le solde disponible au 31 décembre 2007 est de Fr. 4'110.25 sera reversé aux communes courant 2008.



## CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 09/2008 du 11 avril 2008 relatif aux comptes 2007 du Fonds culturel Riviera,  
ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

d'adopter les comptes du Fonds culturel Riviera.

Ainsi adopté le 11 avril 2008

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire :

P. Salvi

L.S.

Ch. C. Riolo

Municipal délégué : M. L. Wehrli, Conseiller municipal

Annexes : - Rapport d'activités 2007 du Fonds culturel Riviera  
- Comptes 2007 du Fonds culturel Riviera